

LISTE DES PIECES A FOURNIR

1. Demande de contrat d'apprentissage complétée intégralement

2. Fiche d'aptitude médicale délivrée par la Médecine du Travail

L'examen médical est préalable à l'embauche de l'apprenti.

Vitry-le-François : Centre interentreprises de Santé au Travail
24 rue Ampère – "La Jouette" BP 80165
51305 Vivtry-le-François ☎ 03 26 74 22 98

Châlons-en-Champagne : Service de Santé au Travail
4 rue Raymond Aron
51520 Saint-Martin-sur-le-Pré ☎ 03 26 70 40 41

Sainte-Ménéhould : Groupement Interprofessionnel de Médecine du Travail
Argonnais
Quartier Valmy
51800 Sainte-Ménéhould ☎ 03 26 60 87 99

3. Justificatifs des références professionnelles du maître d'apprentissage (*copie des diplômes en rapport avec le métier préparé par l'apprenti(e), certificats de travail, Kbis...*)

4. Pour les jeunes étrangers : copie du titre de séjour

5. Pour les jeunes de moins de 16 ans au 31 décembre de l'année de conclusion du contrat d'apprentissage : copie du certificat de scolarité justifiant que l'apprenti(e) a effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire

6. Pour les contrats conclus en dehors de la période légale : dérogation délivrée par le Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage